

Charte fournisseurs

Version en vigueur — document interne, non diffusé aux clients.

Objet

Cette charte rappelle les principes que nous appliquons dans nos relations avec nos fournisseurs. Elle a été rédigée en interne, à partir de nos habitudes de travail, et sert de repère commun aux personnes qui traitent avec les fournisseurs. Elle n'a pas valeur d'engagement contractuel et ne remplace pas les conditions négociées au cas par cas.

Nos principes

Traçabilité	Nous voulons savoir d'où viennent nos ingrédients et par quelles étapes ils passent. Nous demandons cette information à nos fournisseurs, avec un niveau de détail qui varie selon les matières.
Respect	Nous attendons de nos fournisseurs des conditions de travail correctes et le respect des règles en vigueur dans leur pays. Nous en parlons lors de nos échanges.
Équité	Nous cherchons un partage raisonnable de la valeur et évitons de faire porter nos aléas sur le maillon le plus fragile.
Juste rémunération	Nous n'utilisons pas la mise en concurrence systématique comme seul levier de prix. Un prix doit permettre au fournisseur de continuer à produire correctement.
Relations longues	Nous privilégions la durée : mieux vaut peu de fournisseurs bien connus que beaucoup de fournisseurs interchangeables.

Comment cela se passe aujourd'hui

- Le choix d'un fournisseur est discuté entre la direction et la production. Il n'y a pas de comité dédié.
- Les échanges se font surtout par mail et par téléphone. Tout n'est pas écrit.
- Les visites et les points annuels existent, mais ne concernent pas tous les fournisseurs.
- Les informations obtenues (origine, certificats, conditions) sont conservées de façon inégale selon les dossiers.

Ce qui n'est pas en place

Ces points sont listés pour éviter toute ambiguïté sur la portée réelle de la charte :

- Aucun système de notation ou de scoring fournisseurs.
- Aucun audit systématique, ni interne ni externe.
- Aucune grille de critères formalisée, pondérée ou opposable.
- Aucun indicateur de suivi consolidé sur les achats.
- Aucune procédure écrite en cas de manquement d'un fournisseur.

Application

La charte s'applique à l'ensemble des achats de matières premières et d'emballages. Elle est rappelée aux nouveaux fournisseurs lors du premier échange. Sa mise à jour n'a pas de fréquence définie : elle est reprise quand le besoin s'en fait sentir.

Pour situer ce document

Cette charte décrit le cadre existant. Elle ne constitue pas une politique d'achats responsables. Les éléments de contexte utiles se trouvent dans les ressources déjà disponibles : articles « Nos parties prenantes », « Notre chaîne de valeur », « Relations fournisseurs et équité », « Comment nous évaluons nos fournisseurs aujourd'hui », « Consommation de cacao en 2025 », et les messages vidéo V19 et V20. Ces contenus ne sont pas repris ici.

Document fictif produit pour un serious game pédagogique. Entreprise, pratiques et engagements imaginaires.